

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU
VILLE DE GRACEFIELD
LE 19 FÉVRIER 2019**

Séance extraordinaire du conseil municipal tenue à la salle du Conseil de Gracefield sis au 3 rue de la Polyvalente à Gracefield, à 18 h 30 et convoquée conformément à l'article 325 de la Loi sur les cités et villes.

Sont présents les membres du conseil Claude Gauthier, Alain Labelle, Mathieu Caron, Katy Barbe et Hugo Guénette formant quorum sous la présidence du maire Réal Rochon.

Est aussi présent la directrice générale adjointe / greffière adjointe.

Le conseiller Bernard Duffy est absent.

La séance du conseil se tient conformément au règlement de régie interne no. 136-2016.

**2019-02-066 OUVERTURE DE LA SÉANCE
EXTRAORDINAIRE**

Il est proposé par le conseiller Alain Labelle, appuyé du conseiller Mathieu Caron et résolu,

Que la présente séance soit ouverte, il est 18 h 45.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2019-02-067 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Alain Labelle, appuyé de la conseillère Katy Barbe et résolu,

D'adopter l'ordre du jour tel qu'il suit :

- 1- Ouverture de la séance extraordinaire
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Chemin de tolérance
- 4- Période de questions
- 5- Levée de la séance

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2019-02-067 CHEMIN DE TOLÉRANCE

ATTENDU que selon les règlements adoptés identifiant les chemins de tolérance, il est mentionné que la nature des travaux

sur lesdits chemins peuvent être modifiés par résolution du conseil;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain Labelle, appuyé du conseiller Mathieu Caron et résolu,

D'autoriser les travaux publics à procéder à l'élargissement des chemins de tolérance en période hivernale sur demande seulement et de tenir compte de ces travaux lors du nivelage durant la période estivale.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2019-02-068 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Alain Labelle et résolu,

De lever la séance, il est 18 h 55.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

Le maire

La directrice générale
adjointe / greffière adjointe

Réal Rochon

Céline Bastien

Approbation du procès-verbal :

Je, Réal Rochon, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le directeur général et greffier de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et Villes*.

Réal Rochon
Maire